

EDEN FITNESS
SAS
Au capital de 3 500,00 euros
Siège social : 2 RUE DU BOIS PLANTE
45210 FERRIERES-EN-GATINAIS
843 350 745 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE
DU 01/04/2026

L'an deux mille vingt-six
Le premier avril
À dix-huit heures,

Les associés de la Société EDEN FITNESS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kévin DELAS en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7 actions sur les 7 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Demandes d'agréments
- Constatation de cessions d'actions
- Changement de dirigeant
- Modification des statuts pour donner suite à une réduction de capital, un rachat d'actions et une annulation desdites actions
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, conformément aux statuts, connaissance prise des projets de :

- Monsieur Kévin Delas de céder 3 actions qu'il détient en pleine propriété au capital de la Société à la Société Groupe AF
- La société BEAUTE FITNESS GIEN SASU de céder 1 action qu'elle détient en pleine propriété au capital de la Société à la Société Groupe AF

Déclare après avoir réuni les conditions de majorités prévues autoriser ces cessions et agréer expressément la Société Groupe AF en qualité de nouvel associé sous la condition suspensive de la réalisation définitive de ladite cession.

* * *

Le Président ainsi que les associés présents décident de suspendre la séance afin de procéder à la signature des formulaires de cession d'actions au profit des cessionnaires.

La signature des formulaires de cession est effectuée.

La suspension de séance est levée.

* * *

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote a accordé l'agrément aux cessions d'actions susmentionnées, conformément à l'article 12 des statuts.

L'Assemblée générale prend acte de la signature des actes de cession définitifs en date de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Kévin Delas de démissionner de ses fonctions de Président et ce, avec effet à compter de ce jour.

L'Assemblée générale décide de nommer, en qualité de Président de la Société EDEN FITNESS, avec effet à compter de ce jour :

GROUPE AF

SARL

Au capital de 200 000,00 euros

Siège social : ZA DE LA BOSSERIE ZONE D'ACTIVITE 45500 GIEN

Immatriculée sous le numéro 988 421 673 RCS ORLEANS

Représentée par Monsieur Marc Perret et Monsieur Kévin DELAS en qualité de cogérant

Monsieur Marc Perret, représentant légal de la Société GROUPE AF déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal en date du 15 mars 2024, constate que la réduction du capital social, par voie de rachat et d'annulation de trois (3) actions, a été définitivement réalisée.

Le capital social étant fixé à trois mille cinq cents (3 500) euros, divisé en sept (7) actions de cinq cents (500) euros de valeur nominale chacune, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*

Le capital social est fixé à trois mille cinq cents euros (3 500 euros).

Il est divisé en 7 actions de 500 euros chacune, de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Marc PERRET

Marc Perret
✓ Certifié par  yvoign

Monsieur Kévin DELAS

Kévin Delas
✓ Certifié par  yvoign

**La société BEAUTE
FITNESS GIEN**
Représentée par Monsieur Marc
PERRET

Marc Perret
✓ Certifié par  yvoign